

Séance du 25 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés : José Albesa, Solène Loyer, Loïc Poupin
Mme Catherine Beautemps a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé le dernier compte rendu

2015-06-d1

Modification des statuts de la Communauté de Communes LBN

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE à l'unanimité la modification des statuts sur l'inscription d'une habilitation statutaire pour l'instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme :

La Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen est autorisée à créer un service unifié, au sens de l'article L 5111-1-1 du CGCT, pour instruire les déclarations et demandes d'autorisations d'urbanisme relatives au droit des sols, regroupant :

- Le service commun Applications du Droit des Sols réunissant les Communes membres de la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen,
- Le service commun Applications du Droit des Sols réunissant les Communes membres de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le service unifié est géré par la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le fonctionnement du service unifié est réglé par convention entre ses membres »

2015-06-d2

Convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition du personnel (travaux de Voirie)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes LBN pour la mise à disposition du personnel communal pour la réalisation de travaux sur la voirie communautaire.

2015-06-d3

Délibération de principe – Mutualisation du service agent de Voirie

Le Conseil Municipal de la commune de Chemiré en Charnie, prend une décision de principe pour solliciter le concours de la communauté de communes sur des missions ponctuelles et hors compétences transférées.

Les services mis à disposition de la commune par la communauté de communes porteront sur la voirie communale intra-agglomération.

Une convention à titre onéreux sera réalisée avec la communauté de communes selon les missions confiées à l'agent intercommunal du service Voirie.

2015-06-d4

Organisation du recensement 2016

Le dernier recensement de la population avait eu lieu à Chemiré en Charnie en janvier 2011.

Le prochain recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Il convient de nommer un coordonnateur responsable de la préparation et du déroulement du recensement et un agent recenseur, opérant sur le terrain.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire a signé les arrêtés de nomination du coordonnateur communal et de l'agent recenseur.

2015-06-d5

Règlement des frais de déplacement pour le personnel communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement des frais de déplacement du personnel communal :

Déplacements pour une formation :

La commune prendra en charge les frais de transport du personnel uniquement dans le cas où l'organisme de formation (CNFPT ou autre) n'intervient pas. L'agent devra être autorisé à se déplacer par un ordre de mission

Déplacement pour les besoins du service :

Seuls seront pris en charge les frais occasionnés par un déplacement autorisé par un ordre de mission
Les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel.

2015-06-d6

Financement de la Salle communale

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de son entretien avec Monsieur Chaigneau, trésorier, concernant le projet de construction d'une salle communale.

Pour une base de travaux de 500 000 € + 100 000 € d'honoraires, l'emprunt maximum possible serait de 130 000 €, il sera donc nécessaire d'obtenir 60 % de subventions et d'augmenter de 1.5 points les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal décide de lancer le projet.

2015-06-d7

Lancement du projet de construction d'une salle communale

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer une convention d'objectif avec le CAUE pour l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, pour la construction d'une salle communale. Cette mission sera facturée 600 euros par le CAUE, le Conseil Municipal décide d'imputer la somme en investissement au compte 21318

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'Appel Public à Concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre.

2015-06-d8

Soutien de l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Le conseil municipal décide de soutenir l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

2015-06-d9

Achat de 2 tables pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a commandé 2 tables pour la salle des fêtes auprès de la Sté KGMAT pour un montant TTC de 417.46 €.

Le Conseil Municipal décide d'imputer la somme en investissement au compte 2184

Le Conseil Municipal décide d'émettre un titre d'un montant de 208.73€ à l'ordre du locataire, pour le remboursement de la table cassée lors d'une location de la salle des fêtes.

2015-06-d10

Achat d'une remorque pour Barnum

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de la remorque pour les barnums pour un montant de 860 € TTC auprès des Ets JOLIVET.

Le Conseil Municipal décide d'imputer la somme en investissement au compte 2182

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30